

ARRETE du MAIRE

N °32/2018

REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Le Maire de la Commune de Chalampé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2213.6

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Vu l'aménagement des aires pour les gens du voyage de Mulhouse Alsace Agglomération qui dispose de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage et qui a aménagé 167 places réparties de la manière suivante :

**aire de Mulhouse, 200 rue de la Mertzau – 68100 MULHOUSE*

**aire de Kingersheim, 20 rue de la Griotte – 68260 KINGERSHEIM*

**aire de Wittenheim, 149 rue de Soultz – 68270 WITTENHEIM*

**aire de Riedisheim, 4 rue de Bâle – 68400 RIEDISHEIM*

**aire de Rixheim, rue des Armateurs – 68171 RIXHEIM*

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement des gens du voyage afin d'éviter qu'il ne constitue un danger pour la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques

ARRÊTE

- Article 1 :** Les gens du voyage, personnes sans domicile fixe et stationnant dans les véhicules habités, devront obligatoirement se rendre sur les aires créées par Mulhouse Alsace Agglomération.
- Article 2 :** Le stationnement de ces véhicules habités en tout autre lieu sur la commune est interdit même si les aires sont complètement occupées.
- Article 3 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 31 mai 2018.
- Article 4 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5 :** Les services techniques municipaux, la brigade de gendarmerie d'Ottmarsheim, les Brigades vertes de Soultz, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet du Haut-Rhin
 - Monsieur le Président de Mulhouse Alsace Agglomération
 - Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim
 - Syndicat Mixte de Brigades Vertes de Soultz
 - Service Technique
 - Affichage

Fait à Chalampé, le 31 mai 2018

Le Maire,

Martine LAEMLIN

